



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CCAS

Séance du 28 mars 2025

Président : Mme Corinne ROSTAN,

Présents : Mmes DUFALLY Elisabeth, DUCOURTIOUX Brigitte, SERINET Michèle, BRECHENADE Chantal, TATARA Catherine, PRADES Mireille, MM MARCHÈSE Patrice et ORSINI Joseph

Absents excusés : /

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth DUFALLY

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Approbation du Procès-verbal du 03 octobre 2024
- ❖ Approbation du Compte De Gestion 2024
- ❖ Vote du Compte Administratif 2024
- ❖ Vote du Budget Primitif 2025

- ❖ Décisions diverses
- ❖ Informations diverses

Approbation du procès- verbal du 03 octobre 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le procès-verbal de la séance du 03 octobre 2024 a été transmis à l'ensemble des membres. Aucune objection n'étant soulevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, dans les formes et rédaction proposées et il est ainsi procédé à leur signature.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU C.C.A.S:

En application des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des collectivités locales relatifs à la présentation du compte de gestion,

Vu le budget primitif 2024,

Vu le compte de gestion du budget du CCAS dressé par M. le Trésorier Principal,

Après s'être assuré que M. le Trésorier Principal a repris dans ses écritures les résultats de l'exercice 2023 ; le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés.

Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2024 par M. le Trésorier Principal n'appellent aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante.

Le Conseil d'administration délibère et à l'unanimité des membres présents :

1 – arrête ledit compte de gestion du CCAS du comptable pour l'exercice 2024

2 – autorise Mme la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU C.C.A.S

Mme la Vice-présidente, Elisabeth DUFFAILLY, soumet au Conseil d'administration le compte administratif 2024 du C.C.A.S qui s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	3 191.40€
Recettes de fonctionnement :	8 832.58 €
Solde positif de	5 641.18€

Le Conseil d'administration après avoir examiné le compte administratif et hors de la présence de Mme la présidente Corinne ROSTAN, approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget CCAS 2024.

Le Conseil d'administration à l'unanimité des membres présents

constate l'excédent de fonctionnement d'un montant de **5 641.18€**

décide de le reporter au R002 du budget primitif 2025.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU C.C.A.S :

Mme la Présidente propose au Conseil d'administration le budget primitif 2025 du C.C.A.S.

Le Conseil d'administration adopte et vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2025 du CCAS de **6 941.18 €** présenté en équilibre.

Décisions diverses et Informations diverses

A été décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- Le Prieuré : 300€
- Les Restos du Cœur : 200€
- Action Emploi : 300€
- ADAMI : 200€

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h00.

La secrétaire de séance,
Elisabeth DUFFAILLY.



Madame la présidente,
Corinne ROSTAN.

